

Procès-verbal du Conseil de gestion 29 septembre 2022

Étaient présents :

- Mme Anne Levade, présidente de la Fondation
- Mme Christine Neau-Leduc, présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- M. Gérard Bekerman, vice-président de la Fondation, membre fondateur (représentant AFER)
- M. Fabrice Tessier, membre fondateur (représentant ACCOR)
- M. Philippe Plagnieux, trésorier de la Fondation, représentant de l'Université
- Mme Joëlle Farchy, représentante de l'Université, (par visioconférence)
- Mme Adeline Gubler, secrétaire de la Fondation, représentante des personnels BIATSS
- M. Jean-Marc Lehu, représentant de l'Université
- M. Ulysse Guttman-Faure, représentants des usagers
- Mme Julie Eymann, représentante du rectorat, (par visioconférence)

Étaient excusés et représentés :

- M. Christian de Boissieu, personnalité qualifiée, donnant procuration à Mme Adeline Gubler
- Mme Sabine Lochmann, personnalité qualifiée, donnant procuration à Mme Anne Levade

Était absent :

- M. Odon Vallet, personnalité qualifiée

Étaient invitées et présentes :

- Mme Anne-Sophie Coppin, déléguée générale de la Fondation
- Mme Julie Eymann, représentante du rectorat

La présidente ouvre la séance à 16 h 30 sur l'ordre du jour suivant

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 16 juin 2022
2. Approbation du budget rectifié 2022
3. Approbation du budget prévisionnel 2023
4. Bilan des actions de la Fondation depuis le 16 juin 2022
5. Renouvellement du contrat de Anne-Sophie Coppin
6. Projets de la Fondation
7. Questions diverses

Elle donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 16 juin 2022

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du budget rectifié 2022

La présidente de la Fondation indique que, pour des raisons tenant au calendrier des instances de l'Université, aucune modification n'a finalement été apportée au budget prévisionnel 2022 de la Fondation.

Il n'y a donc pas lieu de procéder à l'approbation d'un budget rectificatif.

La présidente précise toutefois que la Fondation présente un budget excédentaire.

Elle rappelle également que la politique de la Fondation est de favoriser les partenariats avec des mécènes extérieurs pour financer les projets afin de préserver le capital constitué par la dotation initiale. Les membres du conseil de gestion approuvent cette règle de principe.

Enfin, la présidente souligne que les chaires abritées par la Fondation – Chaires PCEN, ESOPS, « Assurance et Société » et « Delphine Lévy » – sont intégralement financées par des mécènes.

3. Approbation du budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel 2023 de la Fondation a été élaboré par Mme Anne Levade et Mme Anne-Sophie Coppin. La présidente de la Fondation présente les recettes envisagées tant sur les projets fléchés, les chaires que dans la perspective d'une prospection plus générale de levée de fonds permettant d'alimenter les lignes budgétaires relatives au fonctionnement général de la Fondation. Les dépenses sont du même ordre que celles du budget 2023.

Le document est en attente de validation par la DAFB et sera soumis au vote lors du prochain conseil de gestion du 17 novembre 2022.

4. Bilan des actions de la Fondation depuis le 16 juin 2022

Mme Anne Levade présente le bilan de la Fondation depuis le dernier conseil de gestion. Elle rappelle que la fermeture de l'Université pendant trois semaines au cours de l'été entraîne, mécaniquement, une diminution des actions de la Fondation sur la période considérée. Le mois de septembre est par ailleurs consacré aux budgets et à la gestion de mise en place des nouvelles chaires ou nouveaux projets.

Les projets

Campagne de publicité CO'P1

M. Gérard Bekerman souligne que la campagne de publicité pour lutter contre la précarité étudiante de l'association CO'P1 financée par la Fondation est une grande réussite. Elle est visible dans le métropolitain avec le logo de la Fondation.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que la campagne de publicité se fait en deux temps. En octobre de nouvelles affiches seront publiées sur la thématique particulière de la précarité des étudiantes. Cette campagne a fait l'objet d'un partenariat avec la ville de Paris et la Préfecture de Police Ile-de-France. Le logo de la Fondation apparaîtra bien entendu toujours sur les affiches.

M. Fabrice Tessier souligne que la Fondation doit poursuivre son soutien aux projets de cette nature.

La cérémonie des docteurs 2021

Mme Anne Levade indique que, la veille du conseil, le 28 septembre, la Fondation a financé grâce à son partenaire Banque populaire Rives de Paris, l'entièreté de la « Cérémonie des docteurs 2021 ». La présidente de l'Université se félicite de la tenue de cet évènement auquel ont été associés les docteurs de l'année 2020 qui, en raison du contexte sanitaire, n'avaient pas pu bénéficier d'une remise de diplômes similaire.

Mme Anne Levade souligne que ce fut un moment d'excellence académique auxquels ont assisté deux représentants de notre partenaire, ainsi que la déléguée générale de la Fondation. La cérémonie s'est déroulée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne et un cocktail de clôture a eu lieu dans les salons de la Chancellerie. La présidente de la Fondation se félicite que pour la première fois, la communication autour de la Fondation et de son partenaire fut complète. Mme Anne-Sophie Coppin précise que des kakémonos étaient disposés à l'entrée de la Sorbonne et sur la scène du Grand Amphithéâtre. Le logo de la Fondation et de son partenaire sont apparus sur le site internet de l'évènement ainsi que sur le programme. Mme Anne Levade remercie la présidente de l'Université ainsi que le maître de cérémonie, le professeur François Chausson, qui ont remercié publiquement la Fondation et son partenaire lors de la cérémonie.

M. Fabrice Tessier souhaite que la Fondation puisse continuer à financer les évènements de l'Université.

M. Ulysse Guttman-Faure souligne qu'il restait des places dans l'amphithéâtre qui pourraient être données à des étudiants en Master afin de leur donner envie de poursuivre leurs études par un doctorat. Le conseil de gestion acquiesce à cette idée. La présidente de l'Université souligne qu'il faudrait mettre en place une sélection et que les majors des masters pourraient en effet être conviés.

Les chaires

Mme Anne Levade rappelle que les chaires sont, scientifiquement et pédagogiquement, autonomes mais abritées par la Fondation qui se charge de la rédaction des conventions, du suivi budgétaire et RH et qui fait le lien avec les services de l'Université, particulièrement pour dénouer les problèmes administratifs.

Mme Anne-Sophie Coppin souligne que, lors de la création de nouvelles chaires, le rôle de la Fondation est de piloter et faciliter leur mise en place puis de veiller à ce qu'elles puissent être autonomes le plus rapidement possible et bénéficier d'un gestionnaire attitré. La Fondation demeure la structure par laquelle transitent toutes les opérations liées à leur financement.

Chaires de recherche

Mme Anne Levade indique que la chaire PCEN continue son développement avec le renouvellement de ses conventions par trois mécènes. Elle précise que la Chaire ESoPS continue de se déployer, notamment avec la préparation d'une convention de prestation de service d'enseignement avec la CAF de Guyane. Elle indique également que le partenariat avec la Fédération française de l'Assurance arrive à son terme en décembre pour le financement de la chaire Assurance et Société. Un rendez-vous est fixé en octobre pour la négociation de la reconduction du partenariat.

Chaire d'enseignement

Mme Anne Levade indique que la chaire d'enseignement « Delphine Levy » est en place. Mme Anne-Sophie Coppin précise que le don privé par un mécène particulier qui souhaite garder l'anonymat a permis deux recrutements, un gestionnaire et un professeur chargé du diplôme universitaire délivré par cette chaire. La famille de Delphine Levy a souhaité également faire un don qui sera effectué par le biais d'un fonds de dotation.

M. Philippe Plagnieux souhaite s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes budgétaires sur cette chaire qui prend place dans son UFR. Mme Anne-Sophie Coppin souligne qu'il n'y a pas de problème, simplement une complexité administrative dû au fait que le financement de la Chaire est réalisé en deux parties, l'une versée par un donateur, l'autre par un fonds de dotation constitué par la famille de Delphine Lévy. L'essentiel du financement a été reçu et va être ordonnancé d'ici peu. Mme Anne Levade précise qu'une convention complémentaire est en cours de rédaction.

M. Gérard Bekerman demande combien d'étudiants seront concernés par ce nouveau diplôme. Mme Anne-Sophie Coppin répond que la première promotion sera composée d'une vingtaine d'étudiants et que les cours débutent à la mi-octobre. Mme Anne Levade souligne que les enseignements sont à destination d'étudiants ou de professionnels des métiers de la culture, du patrimoine, des musées.

5. Renouvellement du contrat de Anne-Sophie Coppin

Anne-Sophie Coppin quitte la salle pour la mise en discussion de ce point

Le contrat de Mme Anne-Sophie Coppin arrive à échéance fin octobre.

La présidente de la Fondation présente le bilan d'activités de Mme Anne-Sophie Coppin.

Elle précise que, aux termes de la cartographie des donateurs dans le contexte post-Covid qu'Anne-Sophie Coppin a réalisée, les mécènes privilégient les dons de plus petites sommes afin de démultiplier leurs investissements dans différentes institutions. Les aléas résultant d'une possible nouvelle vague de Covid, de l'inflation et de la crise énergétique ne laissent pas augurer d'une amélioration du contexte économique. De plus, les process des entreprises pour la soumission des projets éligibles au mécénat sont désormais plus longs, nécessitant souvent près de 6 mois pour aboutir.

La Fondation s'intéresse à de nouveaux profils de mécènes que sont les promoteurs immobiliers et les entreprises ou cabinets qui souhaitent revaloriser leur image.

Des entreprises et fortunes familiales de taille moyenne sont des pistes et prospects intéressants en cours d'étude par Mme Anne-Sophie Coppin. Des rendez-vous ont été pris d'ici la fin de l'année.

Mme Anne-Sophie Coppin a beaucoup travaillé en vue de la création et du portage des chaires de recherche et d'enseignement. Le document « Bilan », réalisé par ses soins et présenté au conseil de gestion, atteste de l'important travail de recherche de mécènes qu'elle a réalisé en plus de la gestion quotidienne de la Fondation et du suivi des projets et des chaires. Les fonds récoltés sur l'ensemble des projets fléchés sont importants. M. Gérard Bekerman souhaite féliciter cette réussite.

Mme Joëlle Farchy souhaite soulever une problématique : la recherche de fonds et de mécénats et le travail de gestion administrative sont très lourds pour une seule personne ; il faudrait étudier la question d'un poste de gestionnaire. Elle suggère de vérifier s'il n'est pas envisageable d'utiliser les 10% de frais de gestion dont 7,5 sont versés à l'Université, afin d'avoir une ressource supplémentaire.

La présidente de l'Université souligne que les 7,5% qui reviennent à l'Université sont la prise en charge de l'utilisation des services tels que la rédaction des contrats par les RH. Mme Joëlle Farchy précise que Mme Anne-Sophie Coppin suit et aide les sujets RH. Par exemple, un problème actuel ne permet pas de contractualiser deux chercheurs sur sa Chaire.

Mme Anne Levade propose le renouvellement de Mme Anne-Sophie Coppin. Mme Joëlle Farchy demande que le renouvellement soit acté pour une durée de trois ans, notamment pour donner de la perspective aux projets, aux chaires et à la Fondation. Mme Adeline Gubler souligne que c'est une forme de précarité que d'être chaque fois renouvelé pour une année seulement.

La présidente de l'Université indique que c'est là une question de politique d'établissement.

M. Gérard Bekerman souhaite savoir si le renouvellement pour une période de trois ans présente un problème juridique. La présidente de l'Université confirme que c'est une question de politique interne.

M. Ulysse Guttman-Faure demande s'il est envisageable de proposer un renouvellement sur au moins deux ans. Mme Joëlle Farchy propose une motion pour qu'il soit fait mention de ce que le renouvellement vaudra pour deux ans quand bien même juridiquement le contrat de Mme Anne-Sophie Coppin prendra la forme de deux CDD d'un an.

La présidente de la Fondation propose que le conseil de gestion lui donne mandat pour que le contrat de Mme Anne-Sophie Coppin soit renouvelé pour une période d'au moins deux ans. Elle met aux voix par deux votes distincts le renouvellement du contrat d'Anne-Sophie Coppin et la motion lui donnant mandat afin que le contrat soit signé pour une période d'au moins deux ans.

Renouvellement du contrat de Mme Anne-Sophie Coppin

Adopté à l'unanimité

Motion de mandat à la présidente de la Fondation pour une prolongation de contrat de Mme Anne-Sophie Coppin sur au moins 2 ans :

Adopté 9 voix pour, 1 abstention, Mme Neau-Leduc ne prend pas part au vote

6. Projets de la Fondation

Projet Saint-Frambourg

La Fondation continue sa recherche de financement. Mme Anne Levade précise que les entreprises ne montrent pas beaucoup d'intérêt pour financer ce projet mais que la Fondation s'oriente vers du mécénat individuel. Un mécène amoureux du patrimoine a été contacté mais ses intérêts se portent sur la région Bourgogne.

Mme Anne-Sophie Coppin souligne que désormais nous avons tous les éléments du dossier et qu'il faudrait un contact privilégié régional pour lever des fonds.

Monsieur Gérard Bekerman propose de donner les coordonnées de la directrice du Crédit Agricole Picardie Senlis car elle a financé une partie du dernier concert qui s'est tenu dans la chapelle Saint-Frambourg. Il interroge le conseil sur la possibilité de financer ce projet sur la dotation initiale. Mme Anne Levade rappelle que désormais tous les projets dont les budgets dépassent 10 000 euros doivent être co-financés avec l'aide d'un partenaire. Il faudrait ainsi au moins lever 30 000 euros.

Projet « Quelle place pour le numérique dans le tourisme soutenable post Covid ? »

Ce projet porté par l'IREST, tout comme le projet Saint Frambourg, doit faire l'objet d'un co-financement pour voir le jour. Mme Anne-Sophie Coppin indique que les mécènes pourraient être des grands groupes internationaux.

M. Fabrice Tessier souligne que le directeur de l'IREST, Sébastien Jacquot est toujours intéressé par le développement de ce projet et recherche également des partenaires financiers.

Projet Paris 1 Panthéon-Sorbonne COP27

La présidente de la Fondation présente ce nouveau projet soumis récemment à la Fondation. L'Université a un campus délocalisé au Caire et souhaite s'investir à l'occasion de la COP27. Mme Arianne Dupont-Kieffer, vice-présidente, déléguée Responsabilité sociétale, travaille sur un projet de plongée sous-marine pour des étudiants de spécialités différentes de Master et de Licence. L'idée est de créer un projet qui prenne place dans le cadre de la COP27 autour des questions climatiques avec la participation de différents Masters. Le coût du projet qui comprend le bateau, le voyage et le fonctionnement sur place nécessiterait une enveloppe de 50 000 à 70 000 euros.

Mme Anne Levade rappelle que l'équipe du projet ne demande pas d'aide financière à la Fondation mais a sollicité Mme Anne-Sophie Coppin afin d'apporter son aide dans la préparation du dossier, la levée de fonds et l'établissement de contacts avec d'éventuels partenaires.

Le projet aurait lieu du 11 au 18 novembre 2022, ce qui exclut de fait de procéder par les canaux habituels de dépôts de dossier auprès des partenaires.

Mme Anne Levade suggère de solliciter les étudiants de la Junior Entreprise de Paris 1. La présidente de l'Université acquiesce à cette idée.

Présentation d'un nouvel axe de recherche à l'initiative de la Fondation

Mme Anne Levade rappelle que, depuis le début de son mandat, elle souhaite que la Fondation, en plus d'accueillir les projets que lui soumettent les membres de la communauté universitaire, soit moteur sur un thème fédérateur qui lui permettrait de lever des fonds et de susciter des actions nouvelles au sein de l'Université. La recherche de mécènes hors projet spécifique confirme que la Fondation a besoin d'être identifiée par une thématique principale. Mme Anne-Sophie Coppin et elle-même ont eu des échanges récents avec des contacts extérieurs les amenant à penser que le sujet du Métavers est à la fois un sujet innovant et un terrain d'études et d'enjeux importants dans l'ensemble du champ de réflexion des sciences humaine et sociales et des mathématiques, c'est-à-dire les champs disciplinaires de l'Université. Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises y sont déjà implantées. C'est un monde qui est en train de se créer. La question est, pour l'instant, principalement étudiée par les scientifiques mais les sciences humaines et sociales doivent assurément s'en saisir et pourraient apporter un regard déterminant pour appréhender ce monde parallèle qui est en train de se créer.

La présidente de l'Université indique qu'elle a assisté à des débats avec d'autres universités sur l'implantation de campus dans le métavers. Créer une université dans le métavers pourrait donc être un projet à long terme.

La présidente de la Fondation propose au conseil que cette piste fasse l'objet d'une étude approfondie de faisabilité. L'idée serait, sur ce thème, de rechercher et accueillir de nouveaux partenaires intéressés à comprendre les enjeux de demain dans cet univers parallèle et d'organiser des rencontres avec la communauté de l'Université afin de recenser les besoins à venir sur le sujet. L'ensemble du conseil de gestion approuve cette orientation.

M. Jean-Marc Lehu dit adhérer complètement à cette idée qui est transversale. C'est un projet visionnaire, enthousiasmant, intellectuel. Il souligne que la piste de la médecine dans le métavers est à privilégier et que des partenariats avec d'autres universités ou centres de recherche pourraient être réalisés.

Mme Joëlle Farchy souligne la complexité de la recherche sur ce sujet en l'absence de méthodologie existante et de personnes identifiées en mesure de travailler sur cette question. Les membres du conseil de gestion y voient un challenge à relever.

M. Fabrice Tessier questionne le possible effondrement de ce nouveau monde et de ce nouveau modèle économique qui remettrait alors en question l'identité ou l'axe de la Fondation.

M. Ulysse Guttmann-Faure indique que, quelle soit l'issue, l'étude de ce nouveau champ de recherche est une opportunité pour la Fondation.

Mme Anne Levade indique que la Fondation pourrait être l'accompagnateur de la transition auprès de ces entreprises. La Fondation serait alors l'étendard de cette réflexion.

M Gérard Bekerman précise que c'est ce qui lui semble être le rôle de la Fondation et l'impulsion qui lui manquait jusque-là.

Mme Anne Levade propose que la Fondation prenne contact avec les responsables Métavers de diverses entreprises afin d'identifier leurs problématiques. Les membres du Conseil de Gestion s'accordent pour identifier des personnes travaillant dans ce domaine, des chercheurs et étudiants intéressés.

Mme Anne Levade remercie les membres du conseil de gestion pour l'accueil très favorable fait à cette proposition et soumet aux voix l'approbation du projet Metavers.

Le Conseil approuve le projet à l'unanimité.

7. Questions diverses

M. Fabrice Tessier demande un point d'actualité sur la question des Alumni.

La présidente de l'Université indique que le projet est en bonne voie. Un nouveau site dédié a été créé et deux personnes ont été recrutées pour travailler sur ce projet. Elle rappelle que 19 000 docteurs ont été diplômés de l'Université en 50 ans et qu'il y a donc matière à l'élaboration d'un fichier Alumni Paris 1.

Mme Anne Levade indique que le prochain conseil de gestion aura lieu le 17 novembre à 16h30 en salle K6 du centre Panthéon. Le suivant pourrait se tenir le 6 mars à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de gestion prend fin à 18h26